



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 03 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 3 décembre 2009 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.
Mesdames et Messieurs : BERNA, FERRIERE, BON, DRAPIER, FRANCELLE,
LAURENT, MARTIN, PREVOST, THIEBAUT.

A la demande du Maire, les membres du Conseil sont d'accord pour débattre de trois questions supplémentaires :

- Encaissement de chèque Le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA a fait parvenir un chèque de 857,97 € pour le règlement d'un sinistre concernant un dommage sur un plot devant l'école maternelle et indique que la franchise reste à percevoir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à déposer le chèque en Trésorerie.

- Amende de police : Lors de la délibération des membres du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009, il était indiqué que le dit Conseil solliciterait « auprès du Département » au titre des amendes de police, une subvention pour l'achat d'une signalisation adaptée et panneaux destinés à assurer la sécurité des piétons. Il faut lire que la demande sera faite « auprès de l'Etat ».

- FDS 2008 pour les travaux de voirie sur le RD 34 : Les travaux ne pouvant se réaliser avant février 2010, Le Maire propose d'annuler ce programme F.D.S dont la date limite d'exécution est fixée au 04 Février 2010.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'annuler le programme de voirie RD 34 subventionné au titre du F.D.S. 2008, opération 08- 4201

I – MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.V.O : Deux transferts

Transfert de la compétence « Accueil de jeunes itinérant »

Transfert de la compétence « Transport des personnes à mobilité réduite dont le handicap nécessite l'utilisation d'un fauteuil roulant»

Lors de sa séance du 12 Octobre 2009, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise a approuvé le transfert de la compétence « Accueil de jeunes itinérant » ainsi que le transfert de la compétence « Transport des personnes à mobilité réduite dont le handicap nécessite l'utilisation d'un fauteuil roulant».

Les Conseillers Municipaux des communes adhérentes à la CCVO doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de la CCVO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le transfert de ces compétences.

II – PLU : ZONAGE 1AU ET 2AU

Conformément aux observations de la Préfecture de l'Aisne et du Ministère de l'Agriculture, suite à la diffusion du PLU de la commune et afin de satisfaire aux demandes, le Conseil Municipal subdivise la partie AUB en 2 zones 1AU et 2AU. La zone 2AUB correspondant à une bande de terre parallèle et jouxtant le Chemin des Vignes partira de la station des eaux jusqu'au Chemin de la Garenne

III – USEDA TRAVAUX RUE SAUSSIER MARCHANDISE

Dans le cadre du projet de rénovation de la rue Saussier Marchandise, l'USEDA effectuerait des travaux d'enfouissement des réseaux (électrique, éclairage public et téléphonique) du début de la rue (côté monument aux morts) jusqu'au N° 15 inclus, ce qui représenterait la première tranche.

Le montant de la contribution financière de la Commune par rapport au coût total s'élève à **50 683,27 € HT**

IV ETUDE D'AMENAGEMENT RUE SAUSSIER MARCHANDISE

Afin d'établir un projet complet de rénovation de la rue Saussier Marchandise, des devis ont été demandés à des bureaux d'étude. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter la question à la réunion du Conseil qui se tiendra en février ou en mars 2010.

V – ETUDE RUISSELLEMENT DES EAUX CHEMIN CAPONNE

Afin d'éviter les problèmes rencontrés en septembre 2008, il serait souhaitable, selon NOREADE et la DDE, de curer le bassin existant et d'en créer un second. A cet égard, deux bureaux d'étude ont été contactés. Leur mission, considérée comme trop onéreuse, n'est pas retenue. La question sera revue avec les services et les pouvoirs publics.

VI – REFORME DES COLLECTIVITES

Soutien à la Motion de l'AMRF - Réforme des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'apporter son soutien à l'Association des Maires Ruraux de France en approuvant la motion suivante prise lors du Congrès des Maires Ruraux de France le 24 Octobre 2009 à Baume-les-Dames :

Motion

Les Maires ruraux de France disent leur hostilité à un projet de réforme qui menace l'avenir des communes rurales, affaiblit les territoires et leurs représentants.

Dans le cadre du débat sur la réforme des collectivités territoriales, les Maires ruraux de France demandent avec détermination le respect des principes suivants:

- La commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

- L'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

- Le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances

intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

- Toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires.

C'est pourquoi la MRF :

- se prononce résolument contre toutes les dispositions qui sont de nature à affaiblir la commune ou la représentation des territoires au sein du paysage institutionnel local,

- décide de solliciter le soutien, par délibération, de toutes les communes rurales de France sur la présente motion et le document qui y est joint,

- décide de demander aux Maires de saisir les parlementaires de leur département afin qu'ils soutiennent au sein de leur groupe et par leur vote les positions défendues par les Maires ruraux de France.

VII – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Subvention au collège Suzanne Deutsch de la Meurthe

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande de subvention de l'équipe pédagogique EPS du collège Suzanne Deutsch de la Meurthe de Moÿ de l'Aisne pour permettre aux classes de 5^{ème} de partir en classe de neige du 24 Janvier 2010 au 30 Janvier 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de 70 euros par enfant de Moÿ de l'Aisne concerné par ce voyage (9 enfants prévus au 06 Novembre 2009).

Demande de subvention ADMR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'Association du service à domicile de RIBEMONT.

Demande de subvention Ecole Primaire de Mézières sur Oise

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention adressée par la Direction de l'Ecole Primaire de Mézières sur Oise pour une participation communale à un séjour en classe de neige dans les Vosges d'un enfant domicilié à Moÿ de l'Aisne et fréquentant le regroupement scolaire de Mézières sur Oise.

VIII - BAIL DE LOCATION PLAN D'EAU COMMUNAL

Monsieur le Maire rend compte que le bail de location du plan d'eau communal consenti au Vert Pêcheur de Moÿ de l'Aisne expire le 31 Décembre 2009 et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Une commission de pêche travaille actuellement pour solutionner les problèmes de prolifération des herbiers.

Compte tenu des difficultés de gestion de l'étang, le Vert Pêcheur demande d'accepter de baisser le montant du loyer à cinq mille euros pour une année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide:

- de relouer au Vert Pêcheur de Moÿ de l'Aisne (AAPMA) l'étang communal pour une année à compter du 01 Janvier 2010.

- fixe à 5 000 euros le prix annuel de location

- charge Monsieur le Maire d'établir une convention de location pour l'année 2010.

IX - QUESTIONS DIVERSES

Travaux au Centre Social : Le Maire fait le point des travaux au C.S.C. Ces derniers avancent conformément au planning établi. Des visites de chantier ont lieu régulièrement.

Panneaux d'information vitesse : A titre expérimental, des panneaux d'information vitesse ont été installés dans la commune. Considérant l'aspect positif de ces limiteurs de vitesse, le Maire se rapprochera de la CCVO pour un achat groupé. Ce point sera inscrit au budget 2010.

Rapport des Archives Départementales : Dernièrement, un inspecteur des Archives Départementales est venu à la Mairie. Il ressort de son rapport que 12 volumes d'Etat-Civil, dont certains remontent au XVIII^e siècle, doivent impérativement être reliés. Un devis sera demandé aux Archives Départementales et ce point sera budgétisé en 2010. Une demande de subvention sera faite à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie.

Désignation d'un membre du Conseil Municipal au CAMA : M. Jean Yves MAHU est désigné comme délégué du Conseil au CAMA.

TRAVAUX DU CONSEIL

10 octobre	Commission Fêtes
12 octobre	CCVO
13 octobre	CA du Collège - Téléthon
15 octobre	Grande Parade
19 octobre	CAMA
21 octobre	Réunion travaux au Centre - Comité du 3 ^e Age Commission accueil - Sport pour tous
23 octobre	ADERMAS
24 octobre	SASM
7 octobre	CAMA
29 octobre	Conférence association crématiste
4 novembre	Réunion de chantier CSC - Commission Pêche
5 novembre	Réunion CAF- AAME
7 novembre	Sport pour Tous
9 novembre	Commission achat d'un véhicule
10 novembre	Conseil d'Ecole
17 novembre	Commission travaux
18 novembre	Téléthon
19 novembre	Commission pêche
20 novembre	Accueil des Nouveaux arrivants
24 novembre	CA du collège
25 novembre	Réunion avec les Présidents d'associations
26 novembre	CAMA - ADERMAS
27 novembre	AAME
28 novembre	CCAS
30 nov – 1 et 2 décembre	CCVO